



Département des
Yvelines

Arrondissement de
Rambouillet
Canton
d'Aubergenville

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'AUTEUIL-LE-ROI

25 Grande Rue 78770

Téléphone : 01.34.87.43.15

Email : mairie@auteuil-le-roi.fr

NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription à remplir pour chaque enfant qui utilisera les services périscolaires de la commune durant l'année 2026-2027.

Nous vous remercions :

- de lire les règlements intérieurs de la cantine et de l'accueil de loisirs
- de compléter et signer la fiche d'inscription
- de joindre les pièces suivantes :
 - pages de vaccinations du carnet de santé (si nécessaire PAI)
 - RIB (si prélèvement ou changement)
 - assurance périscolaire 2026-2027
 - dernier avis d'imposition (ou avis de situation déclarative présent sur votre espace des impôts)
- de retourner l'ensemble par courrier ou dépôt en mairie (règlements intérieurs de la cantine et de l'accueil de loisirs à conserver)

A NOTER :

La commune est dotée d'un portail famille vous permettant de procéder aux réservations directement via votre espace, vos codes d'accès ne changent pas.

Pour les nouveaux inscrits, après l'enregistrement de votre dossier vous recevrez un email afin d'activer votre espace famille.

<https://www.monespacefamille.fr/accueil/>

Les réservations aux différents services périscolaires devront être effectuées directement via votre portail à partir du 10 août et avant le 26 août 2026 (sans réservation effectuée par vos soins sur le portail, votre enfant ne pourra être accueilli par les services du périscolaire : cantine et l'accueil de loisirs du matin, soir et mercredi). Il est conseillé de **réserver si possible pour l'année complète** afin d'éviter les oublis à chaque retour de petites vacances.

Les dossiers d'inscription sont à retourner **au plus tard le 15 juillet 2026**, l'attestation d'assurance et l'avis d'imposition pouvant être donnés la première semaine de la rentrée.

Les dossiers d'inscription spécifiques IFAC pour l'accueil de loisirs vous seront transmis en complément au cours du mois d'août, et seront à transmettre directement à l'IFAC à la rentrée.